



Comité de l'eau et de la biodiversité

Réunion plénière du 05 novembre 2020

Sur invitation de Madame la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, une réunion plénière du Comité s'est tenue le 05 novembre 2020 par visioconférence.

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site internet du CEB.

Étaient présents :

Par ordre alphabétique :

Représentant du Conseil régional :

- Mme Maguy CELIGNY
- Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Représentant du Conseil départemental :

- M. Jocelyn SAPOTILLE
- M. Marcel SIGISCAR

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- M. Jacques ANSELME
- Mme Marianne GRANDISSON
- Mme Éliane GUIOUGOU

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. Gérard BERRY, représentant des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- Mme Anne-Marie DEGIOANNI, représentante des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Thierry GARGAR, représentant le comité du tourisme des îles de Guadeloupe
- M. Olivier GROS, représentant des personnalités qualifiées
- Mme Marion LABELLE, représentante des personnalités qualifiées
- Mme Joséphine LADINE, représentante des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Félix LUREL, représentant des milieux sociaux professionnels
- M. Frantz-Fabien MONTELLA, représentant de la forêt privée de Guadeloupe

- Mme Mylène MUSQUET, représentant l'établissement public du parc national de Guadeloupe
- M. Harry OLIVIER, représentant les consommateurs d'eau
- M. Harry PLACIDE, représentant les distributeurs d'eau
- M. Antoine RICHARD, représentant des personnalités qualifiées
- M. Harry RUPAIRE, représentant de la Chambre d'agriculture de Guadeloupe

Représentants de l'État :

- Mme Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY, représentant le conservatoire du littoral
- M. Martin DERUAZ, représentant la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- M. Pierre COQUELET, représentant l'office français de la biodiversité
- Mme Jean-Louis PESTOUR, représentant l'office national des forêts
- Mme Didier ROUX, représentant la directrice de l'agence régionale de santé
- M. Daniel SERGENT, représentant le préfet de la région Guadeloupe
- M. Guillaume STEERS, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Assistaient également à la réunion :

- M. Emmanuel BOUTINARD, DEAL chargé du secrétariat
- M. Donatien CHARLES, DEAL
- Mme Emmanuel CLEMESSY, Conseil régional
- M. Hugues DELANNAY, directeur adjoint de l'office de l'eau Guadeloupe
- M. Ywenn DE LA TORRE, directeur régional du bureau de recherches géologiques et minières de Guadeloupe
- Mme Marie-Elise DONGAL, directrice adjointe de l'office de l'eau Guadeloupe
- Mme Caroline FOURCADE, ONF
- Mme Clémence GAGNAIRE, DEAL
- M. Marc GAYOT, ONF
- M. Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'eau Guadeloupe
- M. Guillaume LIEVEN, Conseil départemental
- Mme Chantal NANHOU, Conseil régional
- M Jean-Sébastien NICOLAS, préfigurateur de l'Agence régionale de la biodiversité

Pouvoirs donnés :

- à M. BERRY par M. LEBLOND
- à M. SIGISCAR par M. SENNEVILLE

Excusés :

- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU
- M. Gilles LEBLOND

Étaient absents :

Représentant du Conseil régional :

- M. Jean-Claude NELSON

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- Mme Géraldine BASTARAUD

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. Patrick SELLIN

Représentants de l'État :

- Le directeur de la mer ou son représentant

Introduction :

Après avoir constaté que le quorum était atteint (30 membres présents ou représentés sur 38), Mme la Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la précédente réunion du 29 septembre 2020, *pour approbation* ;
2. Présentation des nouveaux membres du CEB, *pour information* ;
3. Dérogation au règlement intérieur du CEB pour permettre la tenue d'élections dématérialisées moyennant le contexte sanitaire, *pour approbation* ;
4. Élections du président, du vice-président et des membres du bureau, *pour approbation* ;
5. Renouvellement des membres des commissions, *pour approbation* ;
6. Désignation des nouveaux représentants du CEB au Conseil d'administration de l'Office de l'eau, *pour approbation* ;
7. Élection du représentant des collectivités territoriales de Guadeloupe au Comité national de l'eau (CNE), *pour approbation* ;
8. Présentation du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB), *pour approbation* ;
9. Information sur la dégradation des coraux, *pour information* ;
10. Point sur l'avancée du plan d'action d'urgence porté par le Conseil départemental, *pour information* ;
11. Questions diverses.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 29 septembre 2020

M. LUREL précise les modifications qu'il a souhaité apporter au compte rendu du 29 septembre 2020 dans le domaine de la botanique.

M. SERGENT assure que ses remarques ont bien été prises en compte.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO demande s'il est possible de voter oralement sur les documents à approuver.

M. STEERS répond par l'affirmative.

M. DE LA TORRE informe l'assemblée qu'il ne pourra pas prendre part aux différents votes. En effet, l'arrêté relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège est en cours de modification et le BRGM sera intégré dans le collège des représentants de l'État au CEB de Guadeloupe.

En attente de la parution de cet arrêté, le BRGM est invité à participer à la plénière en tant que membre associé, mais ne peut valablement pas prendre part aux votes.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 est mis au vote.

=> **Le procès-verbal de la réunion plénière du 29 septembre 2020 est approuvé à la majorité moins six abstentions.**

2. Présentation des nouveaux membres du CEB

La présentation est assurée par M. STEERS, chef du pôle eau à la DEAL.

M. STEERS rappelle que lors de la dernière réunion plénière du CEB, celui-ci a délibéré concernant le renouvellement des membres absents à plus de trois séances consécutives, conformément au règlement intérieur du Comité. Ce renouvellement a été validé par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2020.

Les nouveaux arrivants, Mme Maguy CELIGNY, M. Harry OLIVIER, Mme Joséphine LADINE, Mme Anne-Marie DEGIOANNI, M. Antoine RICHARD, M. Olivier GROS et Mme Marion LABEILLE présentent leur parcours et leur engagement dans le domaine de l'eau et de la biodiversité en quelques mots.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants, tout en rappelant l'importance que revêt le CEB en tant que parlement de l'eau. Elle informe par ailleurs les nouveaux membres du CEB que ce dernier est représenté au Comité national de l'eau par deux membres.

3. Dérogation au règlement intérieur du CEB pour permettre la tenue d'élections dématérialisées moyennant le contexte sanitaire

M. STEERS explique la proposition de modification du règlement intérieur dans l'optique d'effectuer des élections à distance. Il rappelle que les services de l'État et les personnes désignées par l'Etat ne prennent pas part à ces votes qui sont réservés aux collèges des collectivités et des usagers au sens large. Le secrétariat du CEB s'engage à ne pas diffuser ces votes et à en garder l'anonymat.

Il précise, en réponse à une interrogation de M. GROS, que pour les personnalités qualifiées, il est possible de se présenter, mais sans droit de vote associé.

=> **Le CEB approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur permettant la tenue d'élections dématérialisées.**

4. Élections du président, du vice-président et des membres du bureau

Les modalités d'élections sont présentées par le secrétariat du CEB. Il est rappelé aux membres que ces mandats durent 3 ans.

4.1 Élection du président

Le secrétariat recueille la candidature de Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

=> Le CEB approuve à l'unanimité la nomination de Mme GUSTAVE DIT DUFLO en tant que présidente durant les trois prochaines années.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO remercie les membres de leur confiance et rappelle les enjeux colossaux qui sont devant le CEB, notamment le prochain plan d'urgence qui devra intégrer l'assainissement. Dans ce cadre, le CEB devra poursuivre ses rencontres avec les EPCI. Par ailleurs, Mme la Présidente affirme son souhait que les commissions soient complètes et actives.

4.2 Élection du vice-président

Le secrétariat recueille les candidatures de M. Jean-Michel LANDRE et de M. Harry OLIVER.

Les membres sont appelés à voter à bulletin secret par voie dématérialisée.

M. OLIVIER demande à ce que chaque candidat exprime ses motivations. Il rappelle son projet sur la nécessité de gérer de façon universelle l'eau et l'assainissement, ainsi que son engagement dans la représentation des usagers de l'eau à travers ses deux associations.

M. LANDRE indique qu'en tant que marin pêcheur, il est tous les jours au contact des atteintes à la biodiversité. Il rappelle aux membres du CEB son assiduité à toutes les réunions du CEB depuis sa nomination.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO ajoute que le vice-président doit avoir autant d'engagement que le président lui-même et posséder rigueur et assiduité. Elle confirme l'engagement des deux candidats, que ce soit dans la défense des usagers pour M. OLIVIER ou au CEB pour M. LANDRE.

Les résultats du vote sont :

- M. Jean-Michel LANDRE : 9 voix ;
- M. Harry OLIVIER : 8 voix

=> A l'issue du vote, M. Jean-Michel LANDRE est élu vice-président du CEB à la majorité absolue.

M. LANDRE remercie les personnes qui ont voté pour lui et qui lui font confiance.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO souhaite la bienvenue au nouveau vice-président.

4.3 Élection du bureau

Quatre membres du CEB, dont deux issus du collège des EPCI doivent être élus au bureau.

Le secrétariat recueille les candidatures de Mme Eliane GUIOUGOU et Mme Marianne GRANDISSON pour représenter les EPCI, tandis que M. Harry RUPAIRE et M. Marcel SIGISCAR se portent candidats aux deux postes restants.

=> Le CEB approuve à l'unanimité la constitution du bureau comme suit :

- **Mme Marianne GRANDISSON**
- **Mme Eliane GUIOUGOU**
- **M. Harry RUPAIRE**
- **M. Marcel SIGISCAR**

Les représentants de l'État, DEAL et DAAF, sont désignés par le préfet et complètent le bureau.

Renouvellement des membres des commissions

Suite aux derniers changements intervenus dans la composition du comité, des postes sont à pourvoir.

M. STEERS rappelle les différentes commissions existantes et leurs rôles respectifs.

M. OLIVIER demande des précisions sur la composition des commissions en termes de collègues.

M. STEERS précise que les commissions sont composées de :

- 3 membres issus du collège des collectivités territoriales ;
- 3 membres issus du collège des usagers et personnalités qualifiées ;
- 3 membres issus du collège de l'État.

5.1 Commission eau et planification (deux postes à pourvoir)

Le secrétariat recueille les candidatures de Mme Maguy CELIGNY pour le collège des collectivités territoriales, et de M. Harry OLIVIER pour le collège des usagers et personnalités qualifiées.

=> Le CEB approuve à l'unanimité le remplacement de M. NESTY et M. JEAN-CHARLES par Mme Maguy CELIGNY et M. Harry OLIVER au sein de la commission eau et planification.

5.2 Commission biodiversité (quatre postes à pourvoir)

Pour le collège des usagers et personnalités qualifiées, le secrétariat recueille les candidatures de M. Jean-Michel LANDRE, M. Frantz-Fabien MONTELLA et M. Olivier GROS.

Il est procédé à un vote dématérialisé :

Les résultats du vote sont :

- M. Jean-Michel LANDRE : 1 voix
- M. Frantz-Fabien MONTELLA : 1 voix
- M. Olivier GROS : 8
- Votes nuls : 3

=> M. Olivier GROS est élu à la majorité absolue à 8 voix sur 13 exprimées au sein de la commission biodiversité.

Pour le collège des collectivités territoriales, le secrétariat recueille la candidature de M. Jacques ANSELME

=> Le CEB approuve à l'unanimité la nomination de M. Jacques ANSELME au sein de la commission biodiversité.

Il reste un poste à pourvoir dans le collège des collectivités territoriales.

Pour le collège État, l'OFB remplace l'ONCFS.

Le secrétariat du CEB procédera à un appel à candidature par courriel afin de finaliser la composition de la commission (un poste à pourvoir).

5.3 Commission communication (six postes à pourvoir)

M. STEERS rappelle le fort enjeu de cette commission, notamment dans le cadre de la consultation du public sur les projets de SDAGE et de PDM 2022-2027. Cette consultation interviendra à partir du premier trimestre 2021.

M. MONTELLA demande s'il peut proposer des personnes extérieures au CEB.

M. SERGENT répond que seuls les membres du CEB peuvent participer aux commissions.

Le secrétariat recueille les candidatures de Mme Maguy CELIGNY pour le collège des collectivités territoriales.

Au regard du nombre de postes à pourvoir (six), un appel à candidature sera opéré par le secrétariat du CEB, afin de finaliser la composition de la commission communication.

5.4 Commission anthropisation (trois postes à pourvoir)

Les postes à pourvoir concernent le collège des collectivités territoriales. Le secrétariat recueille les candidatures de Mme Eliane GUIOUGOU et de Mme Marianne GRANDISSON.

=> Le CEB approuve à l'unanimité la nomination de Mme Eliane GUIOUGOU et de Mme Marianne GRANDISSON au sein la commission anthropisation.

Le secrétariat du CEB procédera à un appel à candidature par courriel afin de finaliser la composition de la commission (un poste à pourvoir).

6. Désignation des nouveaux représentants du CEB au CA de l'Office de l'eau

6.1 Représentant des associations agréées de protection de l'environnement, des associations de consommateurs et des personnalités qualifiées au CA de l'Office de l'eau

Suite au renouvellement des membres absentéistes, un poste est à pourvoir dans le collège des associations et personnalités qualifiées.

Mme LABELLE demande des précisions sur les potentiels conflits d'intérêts entre activité professionnelle et représentation au CA, notamment lorsque les dossiers de subventions sont abordés.

Mme DONGAL et M. SIGISCAR précisent que les membres du CA de l'Office de l'eau doivent adhérer à une charte de déontologie. Si des membres sont concernés par un potentiel conflit d'intérêt, ils sont priés de quitter temporairement la séance du CA.

Le secrétariat recueille la candidature de M. Harry OLIVIER.

=> Le CEB approuve à l'unanimité la nomination de M. Harry OLIVIER comme représentant du CEB au CA de l'Office de l'eau.

6.2 Représentant des EPCI et des communes au CA de l'Office de l'eau

Le secrétariat du CEB propose de reporter ce vote à la prochaine plénière du CEB, car une incertitude persiste sur la nomination du représentant de la CANBT. Le secrétariat attend une réponse formelle de l'association des maires de Guadeloupe (AMG) afin de modifier l'arrêté de composition du CEB en conséquence.

Mme DONGAL alerte sur l'urgence d'élire le dernier représentant, le CA de l'office de l'eau ne peut pas se réunir tant qu'il n'est pas au complet.

M. SIGISCAR informe qu'une séance plénière de l'AMG se déroulera prochainement et qu'il abordera le sujet de la nomination du représentant de la CANBT au CEB.

7. Élection du représentant des collectivités territoriales de Guadeloupe au Comité national de l'eau (CNE)

Les modalités de l'élection ainsi que le rappel du rôle du CNE sont présentés par M. STEERS.

Le secrétariat recueille la candidature de M. Marcel SIGISCAR.

=> Le CEB approuve à l'unanimité la nomination de M. Marcel SIGISCAR comme représentant du CEB au CNE.

8. Présentation du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)

La présentation est assurée par Mme NANHOU du Conseil régional associée à Mme FOURCADE et M. GAYOT de l'ONF.

M. COQUELET précise que le conservatoire botanique de Guadeloupe cité dans la présentation n'était pas un conservatoire botanique national.

Mme NANHOU complète la partie sur les trames vertes et bleues en précisant qu'initialement, il était prévu de présenter ces trames aux EPCI, dans le but d'expliquer à ces derniers la prise en compte du SRPNB dans les documents d'urbanisme. La situation sanitaire a entraîné le report de cette phase de terrain qui devrait être enclenchée dès janvier 2021 si les conditions le permettent.

M. OLIVIER demande qui a réalisé ce document et énonce son intérêt pour le schéma présenté dans lequel il y a beaucoup à apprendre.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que c'est le Conseil régional qui est responsable de la rédaction du document, en lien avec les prérogatives de la loi NOTRE et de la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité.

M. PLACIDE demande comment ce document se met en adéquation avec les documents d'urbanisme, et quel en sera le poids face à des zones fortement urbanisées.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que les trames vertes et bleues du SRPNB font partie du schéma d'aménagement régional (SAR) et que ce dernier est opposable à tous les documents d'urbanisme, PLU compris. Les documents d'urbanisme ont 6 mois pour se mettre en conformité avec le SAR une fois celui-ci arrêté. Elle concède qu'il reste un gros travail d'animation à réaliser, notamment avec les collectivités.

M. DERUAZ rappelle l'action régulière de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), où siège notamment le Conseil régional. Cette commission doit se prononcer sur tous les documents d'urbanismes (PLU, SCoT, SAR, etc.), et son avis est conforme. Disposer d'informations concrètes comme les trames vertes et bleues donne un argument supplémentaire à la CDPENAF pour orienter les études sur les schémas d'urbanisme.

De plus, M. DERUAZ informe le CEB sur la récente parution du plan régional de la forêt et du bois (PRFB). Ce plan comporte des actions de restauration de forêts et de reboisements. Il sera intéressant de cibler les espaces de reboisement au niveau des trames vertes et des ruptures de corridors écologiques qui ressortent du SRPNB.

M. LANDRE constate qu'il y a beaucoup à faire et informe le CEB d'un problème rencontré sur le port de Sainte-Rose, en lien avec des déchets de clapage relâchés en mer.

M. SERGENT rappelle que les clapages en mer sont instruits par la DEAL, en liaison avec la DM. Les modalités de clapage sont réglementées et habituellement loin des côtes afin de profiter de l'effet de dilution (courant), tout en évitant les impacts possibles. Il ajoute qu'en 2025, le système de clapage en mer sera interdit.

M. ANSELME précise que sur les ports départementaux de Trois-Rivières et La Désirade, le clapage est planifié sur des périodes précises afin d'éviter les impacts sur les espèces marines. En outre, ces clapages font systématiquement l'objet d'un traçage GPS. Sur Sainte-Rose, sur certains espaces dragués, les espèces présentes ont été déplacées sur un autre espace, avec toutes les précautions nécessaires.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO invite M. LANDRE à contacter directement la DEAL pour obtenir plus de précisions à ce sujet.

Mme LABELLE confirme son intérêt vis-à-vis du SRPNB, mais s'inquiète de voir tous les cours d'eau classés en tant que corridor écologique. Elle demande comment s'effectuera la priorisation des actions si tous les cours d'eau ont le même classement, elle propose de prioriser certains points de vigilance.

De surcroît, Mme LABELLE informe que la DEAL et l'Office de l'eau ont déjà réalisé des études ces dernières années qui permettent de référencer les réservoirs biologiques.

M. SERGENT confirme qu'en novembre 2015, les cours d'eau ont fait l'objet d'un classement en deux listes au titre de la continuité écologique. La liste 1° correspond aux enjeux majeurs et aux cours d'eau à protéger en priorité (réservoirs de biodiversité). Il existe donc une gradation réglementaire des enjeux sur les cours d'eau.

Mme LABELLE s'inquiète également que les actions menées dans le cadre de l'alimentation des réseaux en eau potable se trouvent en conflit avec la préservation des cours d'eau, notamment qu'elles occasionnent des ruptures de continuité écologique.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO assure que les continuités écologiques ne sont pas oubliées. C'est tout l'intérêt du CEB, qui est une instance où toutes les compétences sont retrouvées, de pouvoir approcher ces sujets dans leur globalité.

M. MONTELLA informe d'un amendement décidé à l'Assemblée nationale permet d'intégrer les forestiers privés à la CDPENAF.

M. DERUAZ demande les éléments évoqués et si cet amendement s'applique aux Outremer.

M. MONTELLA répond par l'affirmative, les documents seront envoyés aux membres du CEB qui le souhaitent par mail.

=> A l'issue des discussions, le CEB approuve à la majorité moins trois abstentions le projet de SRPNB.

9. Point sur l'avancée du plan d'action d'urgence porté par le Conseil départemental

La présentation est assurée par M. LIEVEN du Conseil départemental.

M. PLACIDE témoigne que sur le territoire des Grands Fonds au Gosier, les fuites ont été réduites de moitié. Ce plan d'action, combiné à des stabilisations de pression, a donné des résultats probants : 100 % des habitants des Grands Fonds du Gosier ont accès à l'eau potable dorénavant.

M. MONTELLA demande des informations sur la durée de stockage que permettent les réservoirs d'eau dont il est question dans la présentation.

M. PLACIDE répond que généralement les réservoirs peuvent stocker l'eau deux jours, ce qui correspond au seuil avant un potentiel développement bactérien. Certains réservoirs plus récents ont une capacité allant jusqu'à cinq jours.

M. OLIVIER constate que le plan devait initialement se clore en 2020, mais que finalement il se terminera en 2021. En tant que représentant des usagers de l'eau, il transmet le message d'une volonté de sortir rapidement de la crise de l'eau. De surcroît, M. OLIVIER demande des précisions sur les matériaux utilisés pour le remplacement des réseaux d'eau potable.

M. PLACIDE répond que certaines actions de ce plan ont nécessité des études préalables, que ce soit au niveau foncier ou sur l'aspect géotechnique. Des études sont aussi nécessaires dans les opérations de modernisation des installations, ainsi que pour établir les plans des réseaux quand ils sont manquants.

En ce qui concerne les matériaux utilisés, les réseaux en amiante, mais aussi ceux en PVC et en fonte grise (datant de la période post 2^{de} guerre mondiale), sont remplacés par des tuyaux en fonte.

M. PLACIDE ajoute qu'avec l'épidémie de COVID, il a fallu s'adapter : beaucoup de chantiers ont été arrêtés pendant des mois.

M. OLIVIER demande si les entreprises retenues dans le cadre du plan d'urgence sont soumises à un contrôle de légalité.

M. SIGISCAR répond par l'affirmative et Mme GUSTAVE DIT DUFLO ajoute que les entreprises qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales et sociales ne peuvent pas être retenues pour les marchés.

10. Information sur la dégradation des coraux

La présentation est assurée par M. DELANNAY directeur adjoint de l'Office de l'eau, accompagné de M. BOUCHON de l'Université des Antilles.

M. ROUX pose plusieurs questions :

- Est-ce que la maladie de bleuissement des coraux est la même que la maladie en présentation ?
- Est-ce qu'il y a un impact des crèmes solaires sur les coraux touchés par cette maladie ?
- Est-ce que cette maladie touche tout le corail ou seulement la partie algaire ou animale ?

M. BOUCHON répond que :

- Cette maladie est apparue en Floride en 2014 et est d'origine bactérienne, elle touche une vingtaine d'espèces de coraux en Guadeloupe (maladie connue touchant le plus d'espèces différentes), avec une vitesse de propagation très rapide ;
- Elle touche les coraux eux-mêmes et pas l'algue symbiotique ;
- Le bleuissement des coraux correspond à une autre maladie ;
- L'impact de la crème solaire se retrouve dans des lagons fermés avec de faibles profondeurs, ce qui concerne peu de zones en Guadeloupe ;
- Si la maladie touche environ la moitié des coraux présents dans les eaux des Antilles, elle ne touche pas les gorgones, ou certains coraux fragiles comme les acropores.

M. COQUELET ajoute que la prolifération de maladies dans le bassin caraïbe est notamment en lien avec le rejet d'eaux usées domestiques dans le milieu marin et qu'il est nécessaire de donner des leviers à la société civile pour résoudre ces problèmes. C'est une question stratégique de responsabilité collective face à ce qui arrive.

M. BOUCHON précise qu'il y a deux origines aux maladies dégradant les coraux :

- naturelles et impliquant des pathogènes marins (cas de la maladie dont il est question);
- anthropiques, notamment via les bactéries fécales (salmonelles) ou les champignons.

L'impact environnemental stresse et dégrade les coraux, ce qui les rend plus sensibles aux maladies, avec notamment une baisse de leur système immunitaire.

Le meilleur moyen de diminuer cette sensibilité est de traiter la qualité des eaux côtières pour augmenter la résilience de la faune corallienne. Lorsque la qualité des eaux marines est bonne, le recrutement larvaire se fait plus facilement et l'état du récif s'améliore.

Mme ADROVER-MALNOURY demande s'il est possible d'identifier les conséquences sur les poissons, ou sur la faune dépendant des récifs en général à court et moyen terme.

M. BOUCHON répond qu'en ce qui concerne les récifs, peu d'animaux se nourrissent des coraux, mais que ces derniers servent de refuges et de nurseries. À court terme, l'érosion diminue le relief récifal, et à moyen terme une diminution des stocks de poissons et de crustacés dans les zones impactées est observée.

M. LANDRE exprime son inquiétude pour le milieu marin.

M. ROUX demande si ce phénomène est réversible.

M. BOUCHON répond positivement, chaque année, des millions de larves circulent et elles peuvent se fixer dans des eaux de bonne qualité. Le problème est la qualité des eaux, avec comme problématique en Guadeloupe, l'eutrophisation constatée des eaux côtières, en lien avec les rejets d'eaux usées.

M. OLIVIER s'inquiète des dysfonctionnements des stations d'épuration.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que c'est une des batailles à venir du CEB, dans l'optique que le prochain plan d'urgence intègre justement l'assainissement.

M. DELANNAY ajoute que cette maladie est au carrefour de plusieurs problématiques. Elle illustre qu'un cas concret comme la dégradation des coraux est issu de causes multiples. Les actions à mettre en œuvre vont des rejets de l'assainissement, à l'aménagement du territoire, jusqu'à l'organisation de la pêche, le tout dans une optique de résilience.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO demande à l'Office de l'eau s'il peut, au fur et à mesure de l'acquisition des données, faire des comptes-rendus réguliers au CEB pour informer les membres de l'évolution de l'état des coraux et des eaux côtières.

Elle ajoute que dans le prochain PO FEDER, une action concrète de recherche autour des coraux pourrait être menée.

M. SIGISCAR déclare qu'il est nécessaire de conduire un vrai plan d'action sans attendre, avec des actions de recherche assorties à une sensibilisation de tous les acteurs.

M. ROUX propose de faire un point sur la dégradation des eaux de baignade, issu des données ARS des dernières années, à la prochaine séance du CEB. Il annonce que 90 % des eaux présentent une dégradation dans le temps.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO informe que suite à la dernière plénière, elle a pu rencontrer les présidents de la CANGT et de la CANBT et discuter avec le président de la CARL. La rencontre avec CAPEX aura lieu le 10 novembre.

Tous les présidents rencontrés à présent sont unanimes sur la nécessité d'un plan d'action sur l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les participants et lève la séance à 14h00.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité



Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO